

## Mécanicien(ne) de machines fixes

Service des ressources matérielles

Poste régulier à temps plein

**Concours S-1439**

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail : 38 h 45 par semaine.
- Date d'entrée en fonction : dès que possible.
- Salaire horaire : 27,58 \$.

### AVANTAGES SOCIAUX

- 17 jours fériés, dont 10 jours pendant la période des Fêtes.
- Vacances annuelles intéressantes (jusqu'à 20 jours), plus les 17 fériés.
- Plusieurs congés spéciaux sans perte de salaire.
- Régime de retraite avantageux.
- Assurances collectives avantageuses.
- Rabais annuel de 20 % avec la STO.
- Accompagnement de l'AFIO pour le personnel immigrant.
- Télémédecine.
- Conciliation travail et vie personnelle.
- Programme d'aide aux employés.
- Programme de formation continue pour les employés.
- Grande possibilité d'avancement

### POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de présentation, curriculum vitae en français, diplômes et relevés de notes à l'adresse suivante :

[info-soutien.srh@csspo.gouv.qc.ca](mailto:info-soutien.srh@csspo.gouv.qc.ca)

La date limite pour déposer votre candidature est le **11 décembre 2023**, avant 15 h.

Ouverture du poste : le **4 décembre 2023**.

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Pour les études effectuées hors Québec, une évaluation comparative du MIFI est obligatoire afin d'accepter votre candidature (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec).

Le Centre de services scolaire s'étant doté du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à se charger du fonctionnement d'une installation de chauffage et de moteurs à vapeur régie par la loi.

Cette classe d'emplois comprend également la personne salariée qui, en plus, exerce les fonctions ci-dessus, en rapport avec des appareils frigorifiques régis par la loi.

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue les travaux requis pour se conformer à la loi et aux règlements s'appliquant aux appareils dont elle a la charge.

Au besoin, elle peut effectuer certains travaux tels que les changements de filtres, de courroies ou de toute autre pièce défectueuse des systèmes de chauffage, de réfrigération ou de ventilation; elle effectue l'entretien, la lubrification et les réparations nécessaires.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut être appelée à coordonner le travail du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail et à en vérifier l'exécution.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

### QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder les qualifications légales appropriées aux installations dont le titulaire aura la charge.

### EXIGENCES PARTICULIÈRES

En sus des qualifications requises prévues au plan de classification des emplois de soutien, les candidates et candidats devront satisfaire aux exigences particulières suivantes :

- Posséder une voiture et un permis de conduire valide pour rendre le service sur place.
- Détenir une bonne capacité physique et des habiletés manuelles.

Les personnes intéressées par ce concours seront soumises à une entrevue.